

SAINTE-PAZANNE et SAINT-HILAIRE-DE-CHALÉONS : demande présentée par la société GSM en vue d'obtenir l'autorisation du projet de passage en installation de stockage de déchets inertes de la Carrière de « La Coche »

<https://www.registre-dematerialise.fr/4444/>

Contributions incluant les pièces jointes

Dates

Du lundi 20 février 2023 à 09h00 au jeudi 23 mars 2023 à 17h30

Référence du Tribunal Administratif

Décision n° E22000193/44 en date du 9 novembre 2022 - Tribunal Administratif de NANTES

Arrêté d'ouverture

Arrêté préfectoral n° 2022/ICPE/446 en date du 26 janvier 2023

Commissaire enquêteur(rice)

Monsieur Jean-François METAYER

Maître(s) d'ouvrage

GSM

CS 90412

3 rue du Charron

44804 Saint-Herblain cedex

Contribution n°1 (Web)

Proposée par Lamotte Sébastien

(emilieetseb@yahoo.fr)

Déposée le vendredi 24 février 2023 à 15h08

Adresse postale : 5 rue de la guignette 44680 Sainte pazanne

Pour développer le secteur touristique au niveau de sainte pazanne et proposer une autre possibilité que la côte.

Je propose de transformer la carrière de la coche et site de baignade avec plage avec des activités touristiques. La ligne de train facilite l'accessibilité du site avec la création d'une piste cyclable par exemple pour les derniers kilomètres.

La proximité des vignes et du domaine de la coche sont un plus pour ce projet.

Voilà ma contribution !

Contribution n°2 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 8 mars 2023 à 22h51

Lorsque l'on voit l'apparence des déchets inertes, on peut se poser des questions sur les risques de pollution que ce projet pourrait générer.

Le site pourrait être utilisé comme un réserve d'eau pour les besoins agricoles, et pourrsit devenir un site de préservation de biodiversité, voir un secteur de loisirs, comme a la Roche Ballue par exemple

Contribution n°3 (Web)

Proposée par GUITTENY Pascal
(pascal.guitteny480@orange.fr)
Déposée le jeudi 9 mars 2023 à 12h41
Adresse postale : 18, La Coche 44680 Sainte Pazanne

Pour moi, il y a 2 sujets sur le futur de la carrière de la Coche :

Le premier concerne les riverains de la carrière, notamment ceux qui habitent le long de la route communale qui relie la carrière à la départementale D79. Cette route étroite et inappropriée est quotidiennement empruntée par des semi-remorques et des camions toupies, ne respectant que rarement les limitations de vitesse. Lors de la précédente enquête publique réalisée en 2008, ce problème de dangerosité avait été clairement remonté au commissaire enquêteur (une "pétition" signée par de nombreuses personnes avait été déposée). En réponse, quelques aménagements ont été réalisés pour éviter les dégradations en bordure de propriété de certains riverains et tenter de limiter la vitesse (trottoir, poteaux et durcissement des limitations). Le constat en 2023 : la population de la Coche a fortement augmenté, le niveau de trafic et le comportement des chauffeurs n'ont pas changé, la bordure de la route non protégée par un trottoir est extrêmement dégradée et propice à un accident (les camions ne pouvant pas se croiser en raison d'une chaussée trop étroite, empiète sur le bas-côté créant une véritable tranchée d'une hauteur de 10 cm) . Pour régler définitivement ce sujet, il avait été proposé de déplacer ce trafic routier (qui ne faiblit pas et qui à priori ne faiblira pas de si tôt vu la future destination de la carrière qui nous est proposée) par un raccordement de la carrière directement à la D79 via l'ancienne déchetterie. Où en est-t'on de ce projet ? Ce sujet pour la sécurité au quotidien des riverains est pour moi crucial.

Le 2ème sujet concerne la destination d'une carrière devenue inutile. La mise en eau réglerait le problème du trafic des camions (sauf pour les camions toupies). Elle peut répondre à une pénurie d'eau qui s'annonce plus fréquente, et servir un besoin agricole ou de tourisme. L'option de renflouement pose la question du contrôle efficace ou non que peut faire l'Etat sur le respect de la notion de déchets 'inertes' apportés dans une carrière privée. La première option me semble plus aller dans le sens de l'histoire...

Merci de votre prise en compte

Contribution n°4 (Web)

Proposée par Pineau Bernard

(pineaubc2@gmail.com)

Déposée le lundi 13 mars 2023 à 11h37

Adresse postale : 4 La Coche 44680 Sainte-Pazanne

La société GSM souhaite poursuivre l'exploitation du site "carrières de la coche" en installation de stockage de déchets inertes. Le gisement de déchets inertes est évalué à 220000tonnes par an au maximum.

Il est impensable d'envisager l'accueil de ces déchets par l'accès actuel de la carrière . La route communale est inappropriée au trafic actuel , qu'en serait-il demain après un doublement du trafic? Elle n'est pas suffisamment large pour le croisement des camions et n'offre pas les garanties de sécurité pour les piétons . Les enfants qui attendent le bus scolaire le matin dans le noir ,même sur le trottoir, ne sont absolument pas sécurisés les jours de trafic important .

La prolongation des installations de stockage des déchets inertes est donc conditionnée à la création de la nouvelle piste d'accès sollicitée et annoncée au comité de suivi. Il est indispensable pour la sécurité de tous de raccorder au plus vite la carrière à la RD79 au niveau de l'accès actuel de l'ancienne déchèterie .De plus , cet accès doit être prévu pour les camions de GSM , mais aussi pour les camions d'UNIBETON.

Je conditionne mon avis à la création de ce nouvel accès .

B.Pineau

Contribution n°5 (Web)

Proposée par Virginie FLOCH

(virginie.floch@gmail.com)

Déposée le mardi 21 mars 2023 à 10h26

Adresse postale : 4 chemin des Vallées, La coche 44680 Sainte Pazanne

Bonjour,

Dans le cadre de cette enquête publique, notre foyer aurait 2 questions : quand est prévu l'aménagement du nouvel accès ? En effet, en termes de sécurité routière, le passage des camions est très impactant pour le hameau de La Coche. Si le trafic doit doubler, le nouvel accès devient plus que nécessaire. Le dossier présente des phases datées pour le remblaiement, mais nous n'avons pas trouvé de date de travaux pour l'accès.

Par ailleurs, la carrière reçoit des déchets inertes ou du moins, « présumés inertes » tels que décrits dans le dossier. De la procédure de réception, nous retenons que les déchets sont déclarés inertes par le producteur, et contrôlés visuellement par l'agent de bascule. Y a-t-il des contrôles aléatoires plus poussés des chargements ou des arrosages préventifs lors du dépôt des déchets pour limiter les risques liés à l'amiante ? En effet, même si l'amiante est interdit sur site, comment garantissez-vous qu'il n'y en a pas (Autrement que sur déclaration « sur l'honneur » du producteur du déchet) ?

En vous remerciant

Contribution n°6 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 22 mars 2023 à 18h06

Il est dommage, en comblant la carrière, de se priver d'une telle réserve potentielle d'eau, à une époque où il ne se passe pas une journée sans que l'on parle de sécheresse, de pénurie d'eau, de cours d'eau à sec etc...

La transformation de la carrière inutilisée en réserve d'eau pourrait subvenir à de nombreux besoins en eau.

Contribution n°7 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 23 mars 2023 à 14h40

Riveraine de la carrière, j'attends depuis longtemps la création d'un nouvel accès qui viendrait apaiser la circulation dans le village et sécuriser les déplacements dits "doux" mais aussi diminuer le bruit et les vibrations du au passage des camions.

Il faut dire que si l'on en croit les documents, 58 camions soit 104 passage, sur une journée de 8h ca donne 1 camion toutes les 5 minutes... je vous invite à aller constater sur place les ornières, poteaux arrachés et la masse de débris pierreux dans le virage, vous laissant entrevoir la vitesse pas du tout adaptée de certains conducteurs et le bâchage très aléatoire.

Bien qu'attendant donc cet accès depuis de nombreuses années, je ne m'en questionne pas moins sur les ""dechets inertes"" qui vont servir à combler ce qui, vu du ciel constitue une superbe réserve d'eau! Remblayer sciemment un trou d'eau dans la situation dans laquelle nous sommes du point de vue de nos réserves d'eau interroge grandement sur la prise de conscience des enjeux environnementaux auxquels nous allons devoir faire face.

Sur la question des déchets inertes, on trouve, sur le site de l'ADEME ces lignes: Le recyclage des déchets inertes du BTP est principalement réalisé sur des installations dédiées, soumises à la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement. Il consiste en une succession de scalpage/criblage (tri par taille) et de concassage (réduction de taille), avec un retrait éventuel d'éléments préjudiciables au recyclage (bois, plastiques, plâtre, métaux, etc.).

À défaut de recyclage, les déchets inertes peuvent être utilisés aux fins de réaménagement de carrières ou éliminés en installations de stockage de déchets inertes.

La carrière a également un commerce de granulats et on peut imaginer qu'ils ont tout intérêt à effectuer un criblage soigneux mais quel devenir pour les éléments indésirables? Quand il y a un si grand espace à combler à proximité?... Quelle garantie sur la qualité des matériaux enfouis???

Enfin, j'attire votre attention sur la question de la destruction de l'habitat du faucon pèlerin: vaut il mieux une destruction par une remontée d'eau ou par un amas de déchets?

Sécuriser l'accès par une autre route aujourd'hui ne doit pas faire oublier les enjeux de demain. En trouvant une localisation alternative pour accueillir ces déchets inertes on n'aurait pas besoin d'une nouvelle route et il serait sans doute possible d'optimiser l'eau présente à cet endroit.

Souhaitant que la préfecture soit attentive à ces questions à l'heure où des milliers d'euros sont investis dans la santé environnementale peut-être pourrions nous trouver une alternative à ce passage en ICPE et protéger la ressource en eau...

Contribution n°8 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 23 mars 2023 à 15h18

Comblé la carrière serait une très grosse erreur vu les prévisions climatiques annoncées. Cela pourrait nous être reproché par les générations futures au vu de la carence hydrique annoncée dans un proche avenir. Cette énorme réserve d'eau pourrait être un précieux trésor. Comment peut-on avoir confiance dans le comblement de cette carrière avec des déchets soit disant inertes sachant que personne ne sera présent pour contrôler ?

Une déchetterie située à moins de deux cents mètres de la carrière (entre le village de la Frogerie et celui du Retail) est là pour nous prouver que nous sommes en droit de douter de l'innocuité des dépôts effectués. Celle-ci existe depuis plus de 20 ans.

La problématique des cancers pédiatriques et adultes dans ce secteur devrait alerter et obliger à prendre plus de précautions environnementales. Quid de la protection des nappes phréatiques ?

Aucune information concernant ce projet fou n'a été communiqué aux habitants de Ste Pazanne en dehors des quelques affiches d'enquête publique. La presse locales n'en n'a jamais fait écho !
